



Aggression avec hospitalisation

Par **guigui_old**, le **28/06/2007** à **11:49**

bonjourrrn
je vous ecrit de la part d'un ami.rn
celui ci s'est fait fracture la machoire dans un bar par un tiers. Il n'a pas aggrasser physiquement la personne. Il ya des temoins.rn
mon ami est actuellement à l'hopital en attente d'etre operer c'est pourquoi je m'adresse a vous pour connaitre la procedure à suivre (hormis la plainte à la gendarmerie qui doit etre depose).r
doit il prendre un avocat ? merci

Par **Dinah**, le **28/06/2007** à **14:44**

Bonjour.rn
Je déduis de vos propos que l'agresseur a volontairement donné des coups à votre ami. Il s'agit donc d'une infraction de violences volontaires. Vu qu'il a la machoire fracturée, je suppose que l'ITT prononcée sera de plus de 8 jours, il s'agit donc d'un délit, qui sera jugé par le tribunal correctionnel (qui siège au tribunal de grande instance).rn
Votre ami ne doit pas hésiter à joindre à sa plainte les noms et adresses des témoins, un certificat médical décrivant ses blessures et la durée de l'ITT,...rn
C'est le procureur qui décidera de la suite à donner à l'affaire. Si celle-ci passe en jugement, votre ami pourra venir en personne, ou se faire représenter par son avocat, il a le choix.

Par **aymeric**, le **18/07/2007** à **15:57**

Effectivement votre ami doit porter plainte.rn
Ensuite en fonction de la gravité des séquelles, il est possible de saisir la CIVI (commission d'indemnisation des victimes d'infractions) afin d'obtenir une indemnisation pour la dommage corporel subi.rn
Cette procédure est distincte

de la procédure pénale et permet d'être indemnisé à la suite d'une agression par le Fonds de Garantie même si le responsable de l'agression est identifié.

Par **toto2b**, le **29/05/2014** à **10:39**

Bonjour, j'ai été agresser sur un terrain de foot, et j'ai eu la mâchoire casser (double fractures).rnj'ai été hospitaliser et on m'a mit deux plaques au niveau de la mâchoire. A combien peut s'élevé l'indemnisation en sachant que ca va passer en jugement ?